

la justice de la base de l'impôt, il en démontre l'arbitraire en demandant à l'autorité des garanties pour les contribuables ; il veut que chacun puisse s'édifier, si la cote qui lui est présentée est régulière, et non pas déterminée par le simple caprice d'un employé. Il cite avec esprit, à ce propos, la réponse du commis chargé de ce travail, qui justifiait l'augmentation imposée par ces mots : *Que voulez-vous, nous avons 140,000 francs à retrouver !*

Il reproche à l'autorité de *vexer*, d'*écorcher* les vivants pour béatifier la postérité. Il donne des préceptes d'administration : « Un magistrat ne doit pas prétendre refaire une ville dans le cours d'une mairie ; il faut chercher à grossir la caisse municipale par des économies bien entendues, par des moyens légitimes, et non par des actes de vandalisme. » Ici encore il reproche et rappelle la vente des anciens métiers déposés au Conservatoire.

Un anonyme, que toute la ville connut, prit fait et cause pour l'administration municipale, attaqua Eynard avec aigreur, déplaça la question, ne pouvant la traiter avec avantage sur son véritable terrain : celui-ci jugea convenable de répliquer dans un second mémoire intitulé : *Réponse à un écrit anonyme ayant pour titre : Réflexions sur un imprimé, etc. pour servir de suite au Manuel des Contribuables à la taxe personnelle.*

Eynard déploie ici une grande érudition dans une matière à laquelle on aurait pu le croire étranger ; il combat pied à pied toutes les subtilités qu'on lui oppose ; il rapporte toutes les lois, ordonnances, décrets, qui ont réglé et qui fixent à Lyon la contribution mobilière, personnelle, somptuaire ; il trouve dans leur texte la justification de sa conduite.

Suivant la coutume des partis, Eynard résistant au pouvoir, avait été traité dans l'écrit de la mairie d'homme dangereux, de mauvais citoyen ; il se plaignit vivement, dans les notes de sa réplique, de ce qu'on avait feint de méconnaître ses sentiments. Pour prouver son affection au gouvernement d'alors, il reproduisit un passage de la *déclaration de principes qu'il fit quand il exprima les motifs de son refus de prendre place dans le conseil municipal nommé par l'usurpateur.*

Lorsqu'après une attente de plus de dix années, la ville de Lyon vit s'élever l'enseignement de la Martinière, Eynard, qui avait suivi, pressé son organisation, fut nommé conseiller-administrateur de cet établissement ; il assista à son installation, fixa sa demeure au milieu de ces enfants d'ouvriers, en faveur desquels il avait travaillé toute sa vie. Martin avait été le créateur de l'école, Eynard voulut être le continuateur de Martin ; il donna, de son vivant, par un acte authentique, le riche cabinet industriel qu'il était parvenu à former dans le cours d'une longue et laborieuse carrière, et qui était en partie l'ouvrage de ses mains.